

Deux tables de compte inédites

Autor(en): **Martin, Colin**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta numismatica svizzera**

Band (Jahr): **33-37 (1983-1987)**

Heft 137

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-171348>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

la cité des Arvernes¹³. La légende du droit, *Dagoberti* désigne bien Dagobert I^{er} à qui la typologie de la monnaie permet de restituer l'émission et non Dagobert II (674-679) ainsi que Prou l'a proposé.

Les trois exemples de Genève, Marcilly-en-Gault, Brioude permettent de déduire la règle pour l'attribution d'un nom d'apparence royale à un roi mérovingien dont le titre n'est pas mentionné sur une monnaie, celle sur l'autre face du nom d'un autre personnage qui, plus obscur, ne peut être que le monétaire. Ce nom de monétaire permet parfois de situer le lieu de fabrication de la monnaie, mais cela implique la connaissance d'autres monnaies de même style ou typologie qui portent ce nom lié à celui du nom de lieu. Ce n'est pas toujours le cas¹⁴.

DEUX TABLES DE COMPTE INÉDITES

Colin Martin

I. Au château de Muzot sur Sierre (Table en livres, sous et deniers)

Au cours de sa dernière assemblée générale la Société suisse des sciences humaines avait organisé une visite à Muzot, pèlerinage sur les lieux des dernières années valaisannes de Rainer Maria Rilke. Sous la conduite de Maurice Zermatten, le chantre du poète, quelques fervents admirateurs eurent l'insigne honneur de pouvoir pénétrer dans le sanctuaire rilkéen. Non seulement dans le merveilleux jardin mais aussi dans la tour elle-même où R.M. Rilke rédigea ses dernières «Elégies». Dans la chambre principale, une grande table valaisanne sur le plateau de laquelle nous avons découvert ce que les numismates ont coutume d'appeler une table de compte.

Ces tables sont rares, Francis Pierpont Barnard, qui les a étudiées¹ n'en avait découvert en tout que trois exemplaires en Suisse² – au Musée de Bâle – et deux, brodées sur tissus, à Munich³. Aucune en Angleterre où elles furent pourtant utilisées jusqu'au XIX siècle. Le Chancelier de l'Echiquier tire d'ailleurs son titre du mot *scaccarium*, appellation latine tardive de l'*abacus* ou table de compte.

Au hasard de nos visites de musées nous en avons découvert en Suisse, toute une série. A côté de celles de Bâle, à Thoune (2 ex.), Bremgarten, Zurich, Château d'Oex (4 ou 5 ex.), Genève, Sembrancher (fig. 1) et Chillon. Même une en Australie – provenant de Suisse, et deux à Strasbourg.

Les tables de Sembrancher et de Chillon ont une particularité que l'on retrouve sur l'abaque de Muzot. Toutes trois sont destinées aux comptes en livres, sous et deniers.

¹³ Belfort 997, 998, 6057, 6058.

¹⁴ Prou les a groupés sous les n^{os} 60-71.

¹ F.P. Barnard, *The Casting-Counter and the Counting-Board* (1916).

² l.c. p. 231.

³ l.c. p. 232 s.

Le prototype de cette catégorie d'abaques est l'un de ceux conservés au Musée de Thoune, marqué:

M D C L X V ℥	X V S	6 d
(livres)	(sous)	(deniers)

Les tables de Chillon et de Sembrancher portent:

M C L \times X V I / 6 3 1

Dans un travail paru dans les *Annales valaisannes* en 1962 (pp. 405–418) nous avons interprété le signe \times comme étant celui de la livre ℥ . Des esprits critiques ont émis, à l'époque, des doutes: selon eux il s'agirait tout simplement du chiffre XX (20). Cette interprétation nous paraît devoir être repoussée car elle n'expliquerait pas l'absence, dans l'abaque, de la séquence relative aux sous (10, 5, 1). La table n'aurait que la série correspondant aux livres (1, 10, 20, 50, 100, 1000), immédiatement suivie de la séquence des deniers (6, 3, 1). Le signe \times peut être, à la rigueur, interprété à la fois comme xx sous et 1 ℥ .

Sur la table de Muzot l'ébéniste a marqueté le mieux qu'il a pu deux abaques identiques

M C \times X V I 6 3 1

disposés à chaque extrémité du plateau, face à face. Sur l'abaque de droite seulement le marqueteur a placé, entre les sous et les deniers, la marque séparative: un trait horizontal, tout comme on en voit un sur la table de Sembrancher (ici reproduite).

Une disposition semblable se retrouve sur les tables du Musée de Bâle – qui comportent trois abaques. Cela permettait à deux – ou trois personnes de travailler simultanément. Le calcul sur abaque ne laisse pas de traces de ses étapes successives. Deux ou trois manipulateurs entreprenant le même calcul pouvaient ainsi contrôler réciproquement leurs résultats.

La table de Muzot est manifestement apparentée à celles de Sembrancher et de Chillon. Cette dernière porte aussi la date 1688; tout porte à penser que ces trois tables sont issues d'un même atelier. Rappelons à ce propos que la table de Chillon a été certainement marquetée elle-aussi à Sembrancher car elle nous montre, sculptées sur le bandeau, les armes de la famille d'Allèves qui, rappelons-le, est représentée à Sembrancher en 1446 déjà. Au XVII^e siècle, les maisons seigneuriales du bourg lui échoient en partage. Cette famille occupe les principales fonctions de la châtellenie de Sembrancher.

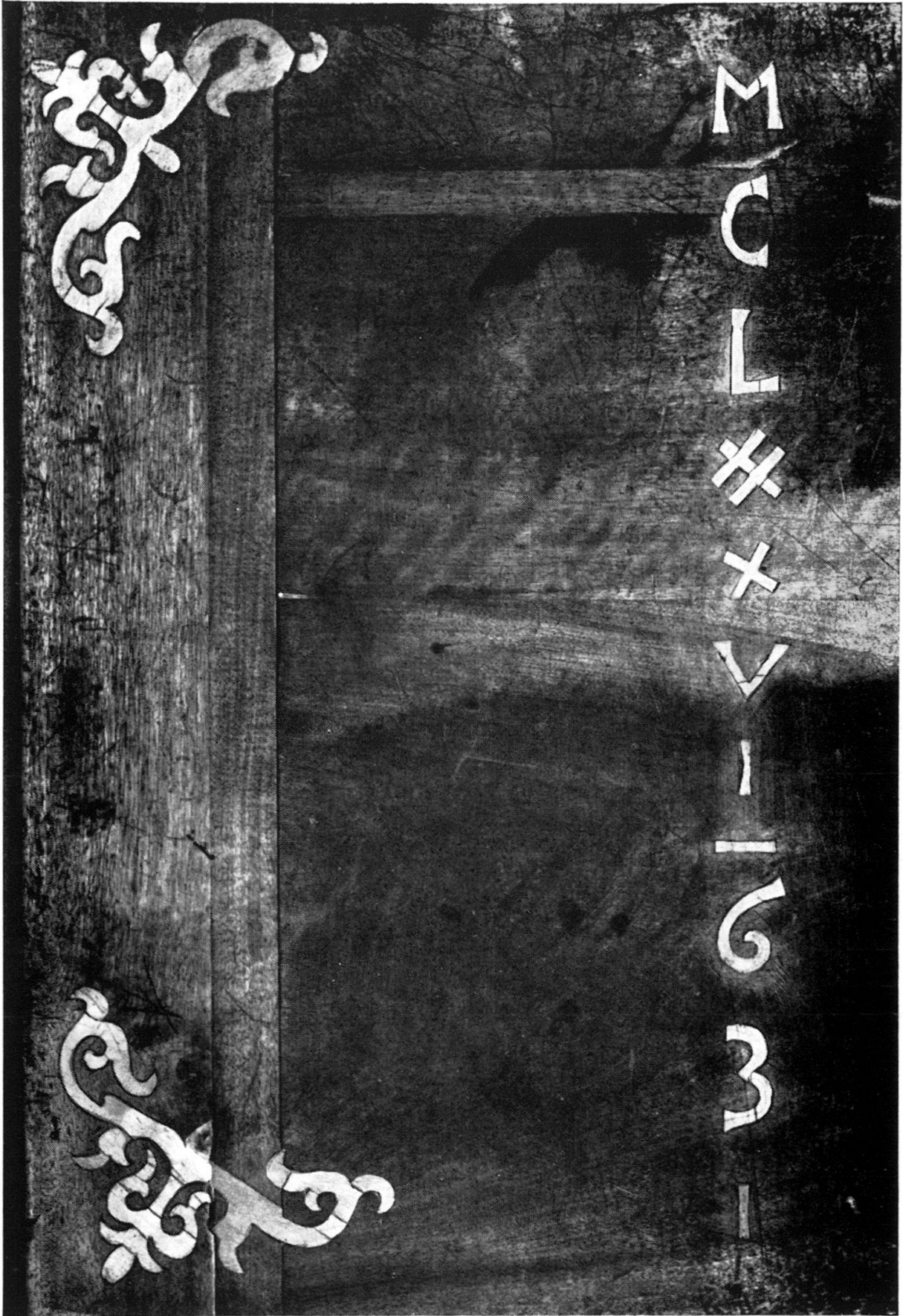
Le plateau de la table de Muzot mesure 208 x 67,5 cm sur le bandeau du cadre, on voit entre un chrisme surmonté d'une croix et la date: 1688

MARIE A G N M C

nom de son premier propriétaire, pour qui elle fut fabriquée. Il n'est guère possible d'en dire plus⁴.

Ces trois tables, les seules d'origine valaisanne certaine, nous confirment que l'on ne comptait qu'en livres, sous et deniers, alors que de l'autre côté des Alpes bernoises, au Pays d'Enhaut, les calculs se faisaient en florins de 12 sous, de 12 deniers. Cela nous est confirmé par les tables conservées au Musée de Château d'Oex et dans la vallée, dont nous avons le plaisir de publier, ci-après, un nouvel exemplaire inédit.

⁴ La table valaisanne sur laquelle écrivait R.M. Rilke se voit à la page 144 du charmant volume publié par H.E. Holtshausen, Rainer Maria Rilke in Selbstzeugnissen und Bilddokumenten (1985). Les abaques y sont toutefois masqués par un sous-main.



Extrémité gauche de la table de Sembrancher de 1671. Largeur 85 cm (ici hauteur).

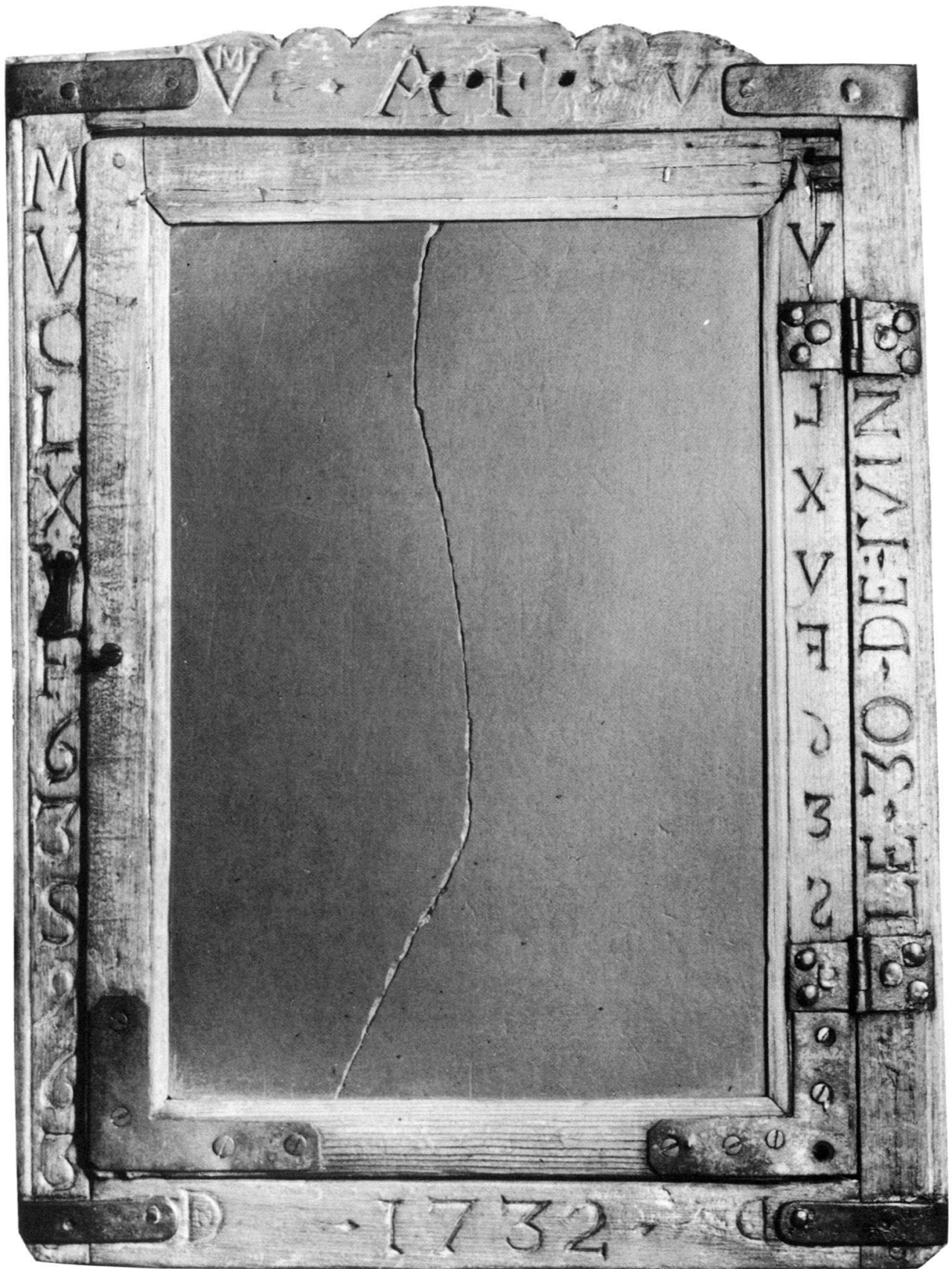


Table du Pays d'Enhaut, en florins.

II. Au Pays d'Enhaut
(Table en florins, sous et deniers)

Nos musées régionaux ne se sont développés que grâce à la persévérante recherche de leurs conservateurs. C'est à E. Henchoz et à son fils Marcel que le Musée du Vieux Pays d'Enhaut doit sa richesse. La numismatique a aussi bénéficié de leur recherche d'objets mobiliers utilisés dans leur vallée par nos ancêtres. C'est à Château d'Oex que nous avons découvert l'existence de tables d'usage domestique, sur lesquelles on avait marqueté ou gravé les chiffres et les lettres caractéristiques des abaquages ou tables de compte. Il y a quelques années, l'actuel conservateur nous en a signalé une inédite quant à sa forme (fig. 2).

Chez un paysan de la vallée, M. Henchoz a découvert une ardoise d'écolier, suspendue à côté de l'appareil du téléphone. Sa fonction actuelle saute aux yeux: on y prenait ses notes tout en conversant au téléphone. Avec l'œil du conservateur, il remarqua immédiatement l'intérêt de cette ardoise. Sur le cadre de celle-ci on pouvait lire toute une série de lettres gravées. En haut:

A F – les initiales de son propriétaire – au bas:
la date 1732, complétée sur le montant droite: le 30 de juin.

Ce qui avait immédiatement attiré l'attention de notre collègue, c'étaient les lettres gravées sur le montant gauche. D'en bas:

DN 3 6 9 S 3 6 F V X L C M VM.

Au cours des années le cadre de l'ardoise s'étant disloqué, il fut renforcé aux angles par les plaques de métal, ce qui a masqué les lettres DN et VM, que l'artisan a regravées sur les traverses horizontales du cadre.

Une seconde ardoise, plus petite, est insérée dans le cadre de la première. Deux charnières permettent d'ouvrir cette petite ardoise, à la manière d'un volet, qui vient alors se placer à droite de la grande. Sur le montant droit de cette petite ardoise on voit, gravés, les mêmes lettres et chiffres que sur la grande:

D S 3 6 F V X L V V

Les lettres D 3 6 9 elles aussi masquées par un renforcement postérieur du cadre ne sont plus visibles. La lettre D a été regravée sur le cadre de la grande ardoise. De même, les lettres C et M sont masquées; seule la lettre initiale VM est regravée sur la traverse supérieure du grand cadre. Cette seconde série de lettres et chiffres est l'œuvre d'une main distraite. Les S 6 F et L sont inversés, c'est-à-dire tournés vers la gauche.

La grande ardoise mesure 43 x 31,2 cm, la petite 29 x 19,5 cm.

Nous sommes en présence d'une double table de compte, établie pour les calculs en florins, sous et deniers. Le florin, rappelons-le, compte 12 sous de 12 deniers.

D 3 6 9	S 3 6	F V X L C Vc M VM
deniers	sous	florins

Comme nous l'avons écrit plus haut, les tables de compte en florins, sous et deniers sont une particularité du Pays d'Enhaut. E. Henchoz en avait découvert au moins huit exemplaires dans la vallée, toutes pour le compte en florins, aucune en livres, sous et deniers, alors que nous en connaissons de ce second type en Valais, à Thoune, Genève et Bâle. Cette particularité du Pays d'Enhaut méritait d'être signalée, dans l'espoir que quelque historien nous en explique sinon les raisons, du moins l'origine.